

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [joanie-tremblay-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ffb7c373db554750d22e5509>

Date d'obtention : 2024-11-04 15:21:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut en aucun cas prendre connaissance du contenu (vidéo ou photo)

Que le programme Sexto se fait en partenariat avec le service de police et le DPCP

Dès que nous avons divulgation de la part d'une victime ou d'un témoin, qu'il faut ouvrir la trousse Sexto et suivre la démarche qui y est inscrit

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'utiliser la trousse qui est un outil d'intervention privilégié dans mon milieu de travail.

Elle m'a également sensibiliser à la problématique dans le milieu scolaire

Elle me permet également de m'approprié l'outil afin d'en faire une bonne utilisation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas visualiser le contenu visuel (considérer comme de la pornographie juvénile)

Suivre le protocole pour éviter de fausser les données ou qu'en cas de poursuite, mon questionnaire ne soit pas valable

Dans un cas malveillant, ne pas questionner l'élève et contacter directement le service de police

Rencontrer les élèves de façons individuelles afin d'éviter les changements de version (avoir la version personnel de chaque individu)